

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Laudun l'Ardoise

Projet :

Création d'une déviation de la RN580 et suppression du passage à niveau n°38 sur la commune de Laudun-l'Ardoise.

Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 sur le territoire de la Commune de Laudun l'Ardoise du **lundi 02 septembre 2019**, 09h00 (ouverture) au **mercredi 02 octobre 2019** 17h00 inclus (clôture)

La commune de Laudun l'Ardoise est désignée comme siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation loi sur l'eau, de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et de la demande d'autorisation de défrichement présentées par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie pour le projet de création d'une déviation de la RN580 et la suppression du passage à niveau n°38.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée, par le préfet du Gard, une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement.

M. André CARRIÈRE, est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

DREAL Occitanie/DT/DMORN - Division Montpellier

Cité administrative - 520 Allée Henri II de Montmorency - CS 69007

34064 MONTPELLIER CEDEX 02

Monsieur Alexandre ROLLAND / tel : 04 34 46 65 55 / courriel : alexandre.rolland@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier complet d'enquête accompagné des avis obligatoires au titre des articles R181-19 à 32 du code de l'environnement, notamment celui de l'autorité environnementale n°2018-110 du 20 février 2019 et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage intégré au dossier d'enquête publique, et comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation loi sur l'eau, de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et de la demande d'autorisation de défrichement et comprenant une étude d'impact pour le projet de création d'une déviation de la RN580 et la suppression du passage à niveau n°38 à Laudun l'Ardoise et intégrant les compléments demandés pendant la phase examen ainsi que les registres d'enquête sont déposés et consultables pendant la durée de l'enquête dans les lieux suivants afin d'être tenus à la disposition du public :

LIEUX	ADRESSE ET HORAIRES D'OUVERTURE
Mairie de Laudun-l'Ardoise	144 place du 6 juin 1944, 30290 Laudun-l'Ardoise Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
Mairie annexe de L'Ardoise	50 place de la résistance, 30290 Laudun-l'Ardoise Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00

– sur le site des services de l'État dans le Gard :

<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau/Laudun-l-Ardoise-deviation-RN580>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Laudun l'Ardoise, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanences ainsi que :

– par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre déposé au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

M. le commissaire enquêteur / Enquête publique déviation de la RN580

Mairie de Laudun-l'Ardoise / 144 place du 6 juin 1944, 30290 Laudun-l'Ardoise

– par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1473> et sur l'adresse : enquete-publique-1473@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions formulées par voie électronique sont accessibles sur le site internet du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
Lundi 02 septembre 2019	De 09h00 à 12h00	Mairie annexe de L'Ardoise
Mercredi 18 septembre 2019	De 09h00 à 12h00	Mairie de Laudun-l'Ardoise
Mercredi 02 octobre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie annexe de L'Ardoise

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Laudun-l'Ardoise, à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.